

safac

Folklore de CHAMPAGNE

104



SPECIAL
SON
ET
LUMIERE
FEERIE
DES
EAUX
1987

REVUE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DE LA RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE ÉDITÉE PAR LA S.A.F.A.C.



SEIGNEUR ET PAYSANS
LA MOTTE TILLY AU XVIII^e

BIMESTRIELLE 22 FF



Le spectacle "Son et Lumière 1987" du château de la Motte-Tilly a été réalisé par l'association "Les Amis du château de la Motte Tilly" avec le concours de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (propriétaires du domaine), du Conseil Général de l'Aube, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, de la Centrale nucléaire de Nogent sur Seine, de l'E.D.F., du Crédit Agricole de l'Aube, des Municipalités de Nogent sur Seine, Troyes et Provins, de l'Est-Eclair, de la Presse et des Radios locales.

Président de l'Association "Les Amis du château de la Motte Tilly" : François CARTAULT

Créateur, responsable artistique : Charles d'USSEL

Conseillers artistiques : François BELLAIGUE (C.N.M.H.S.)
Myriam d'USSEL

Conseiller historique : Gilbert ROY (directeur de la S.A.F.A.C.)

Texte : Bernard DA COSTA

Mise en scène : Stéphane VERITE

Bande son : Stéphane VERITE
ATELIERS LUMIERE

Son et lumière : ATELIERS LUMIERE
avec Eric LOUSTEAU CARRERE

Publicité : CAISSE NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES

Féerie des Eaux : AQUATIQUE SHOW
assistée de la Société CREANIM

Costumes : Pascale PAUME

Couture : Louis et Jeanine BORDERIE
assistés de bénévoles

Carrosses et chevaux : Claude BOUQUET

Acteurs : Vincent LEROY (le musicien)

Récitants : Claude BUCHWALD (le château)
J.-P. DAVERNON
Michel DUPUIS
Madeleine GAUDICHE

Figurants : Ils sont originaires des villages de FONTENAY DE BOSSERY, FONTAINE MACON, COURCEROY, CRANCEY, ESCLAVOLLES, LURCY, GUMERY, MARCILLY LE HAYER, MARCILLY S SEINE, LA MOTTE-TILLY, L'ORMEAU, NOGENT SUR SEINE, ST AUBIN, THORIGNY S OREUSE, TRANEL, LE TREMBLAY.

Responsables :

Secrétariat général : Anne-Marie LEGOUX

Histoire locale : Félicien MIZELLE, Gilbert ROY

Figurants : Mauricette DUFLOT

Costumes : Louis et Jeanine BORDERIE

Programme : Ed. FOLKLORE DE CHAMPAGNE, Gilbert ROY.

Affichage : Maurice GAUROY, Hubert DELFORGE

Caisse, réservations : Kenza TOTAÏN

Accueil : Lucien LENOIR

Intendance : Pierrette SCHRIVE, Josette BENOIT

Chasse : Paul et Jeanine MIGNOT

Correspondants des Municipalités :

Courcerois : Jean et Aline DABEL

Gumery, Fontenay de Bossery : Guy et Eliane VICTOR

La Motte Tilly : Ferdinand OLIVER

Nogent sur Seine : Renée DUPUIS

Tranel : Jacqueline et Lucien BORDERIE

Romilly sur Seine : Réal et Christine MOITEL

Yonne : Mauricette DUFLOT



Une soirée au XVIII^e siècle

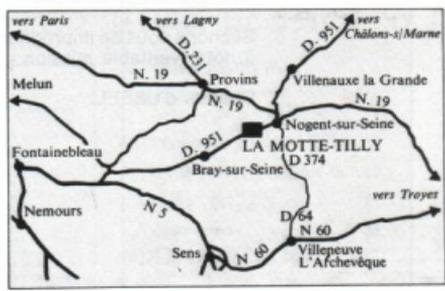
Son et lumière et féerie des eaux
les 17, 18, 24, 25 juillet
et 7, 8, 14, 15 août 1987
à 22h15

Château de La Motte-Tilly

10400 Nogent-sur-Seine - Tél. (16) 25.39.84.54



Place adulte : 45 F.
Place réduite (enfants de 7 à 18 ans, étudiants, familles nombreuses, chômeurs, groupes de 25 personnes minimum) : 30 F.
Place gratuite : enfants de moins de 7 ans.



LE CHÂTEAU ET LE PARC DE LA MOTTE-TILLY : QUAND LES VISITER ?

Du 1^{er} avril au 30 septembre, tous les jours sauf le mardi et, pour les groupes, sur rendez-vous, du 1^{er} octobre au 30 novembre. Paris est à 100 km, Troyes à 55 km, Sens à 35 km. Pour tout renseignement appelez le (16) 25 39 84 54.



La marquise de Maillé restaura, seule et en quelques années, l'intérieur du château de la Motte Tilly et lui redonna son faste d'antan. A sa mort, en 1972, elle confia à la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites la mission d'ouvrir le domaine au public.

La marquise de Maillé demanda au nouveau propriétaire que tout soit fait pour que le visiteur ait le *"sentiment d'une présence"*. Voulait-elle, par là, rappeler sa propre présence ? Souhaitait-elle lancer les prémices d'une animation pour que cette demeure ne s'installe pas, à tout jamais, dans l'attitude figée d'un musée sans vie ? Ou bien désirait-elle saluer, par quelques délicates attentions, le visiteur et lui laisser, au hasard de sa promenade, le soin de découvrir *"l'âme des lieux"*, façonnée par deux cents ans d'histoire ?

Traduire le sentiment d'une présence par quelques gestes et, de là, passer à une animation du site : cela est à notre portée. Sous réserve que cette animation soit sans cesse renouvelée.

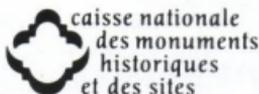
Le pas n'est pas facile à faire mais, reste possible.

En revanche, pour donner au spectacle que vous allez découvrir ce soir, une AME, il faut un socle sur lequel s'appuyer : des références au beau, au bien et au vrai, sans lesquelles toute animation reste de *"l'activisme"* sans portée.

Les références existent.

Sachons nous en imprégner pour répondre dans les années à venir à notre véritable mission.

Charles d'USSEL.



Spécial son et lumière La Motte Tilly 1987

1787 : Dans deux ans éclatera la Révolution qui, pour certains, sera l'ouverture vers une ère nouvelle tandis que, pour d'autres, ce ne sera qu'un énorme pétard mouillé de sang.

Comment vivait-on sous cet "Ancien Régime" ? Il y avait, nous dit-on, trois classes : la Noblesse, le Clergé, le Tiers-Etat. Cette classification n'est qu'arbitraire. La réalité est à la fois plus simple et plus complexe. Il n'existait que deux sociétés qui s'ignoraient et qui n'avaient entre elles que des rapports obligés : la Noblesse et le Haut-Clergé d'une part, le peuple et le bas-clergé d'autre part.

Cependant, comme dans les mauvais romans d'amour, un troisième larron allait se glisser entre ces deux protagonistes. Né de l'un comme de l'autre il a nom : Bourgeoisie. C'est son souffle qui déchaînera la tempête...

Mais, avec Charles d'Ussel et le Son et Lumière de La Motte Tilly, essayons de vivre et de survivre, comme avant...

Gilbert ROY.

Source iconographique : L'ensemble des documents présentés dans cette plaquette proviennent des collections du château de La Motte Tilly.

Les gravures sont extraites des ouvrages :

Paul Lacroix, XVIII^e SIECLE, INSTITUTIONS, USAGES ET COUTUMES, Lib. Firmin Didot fr., fils et Cie, Paris 1875.

Maurice Leleux, UNE FEMME DE QUALITE AU SIECLE PASSE, PARIS 1778, chez Bouffod Manzy Joyaut et Cie, Paris 1899.

Bibliothèque du comte de Rohan-Chabot.



Détail d'une composition décorative hollandaise du XVII^e attribuée à Melchior Hondecker. (C.N.M.H.S.)

Illumination du château (C.N.M.H.S.)

Vue aérienne du domaine (C.N.M.H.S.)

Crédit photographique :
Parc et château Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites
Iconographie : G. Roy
Ste Geneviève : D. Prevet

SOMMAIRE

Générique	1
Avant-Propos	2
Editorial	3
Le chateau de la Motte Tilly	5
Abbé Terray Seigneur de la Motte	9
Paysannerie au XVIII ^e	13
Ste Geneviève de Nogent	19
Lijou	21
Abonnements	23



Ce label signale les vignerons, commerçants, artisans, industriels, qui apportent un soutien financier à la S.A.F.A.C. Pensez à eux pour vos achats.

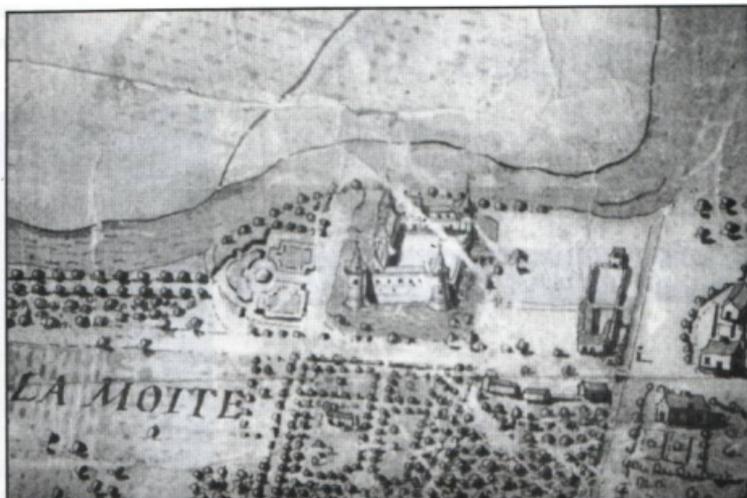
FOLKLORE DE CHAMPAGNE, revue des Arts et Traditions populaires de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la Société des amateurs de folklorie et arts champenois, association Loi 1901, SIRET 333611515 0011, APE 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10.7.710.08.65, CCP 2.21 R Châlons-sur-Marne. Siège social : Les Grandes Chapelles, 10170 Méry-sur-Seine. Antenne Marne : 40, rue des Artisans, 51000 Châlons-sur-Marne.

Conseil d'administration : Président d'honneur Jean Daunay. Président Jean-Claude Pierson. Vice-président Jacques Labarre. Directeur régional Gilbert Roy.

La Safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube et la Ville de Châlons-sur-Marne.

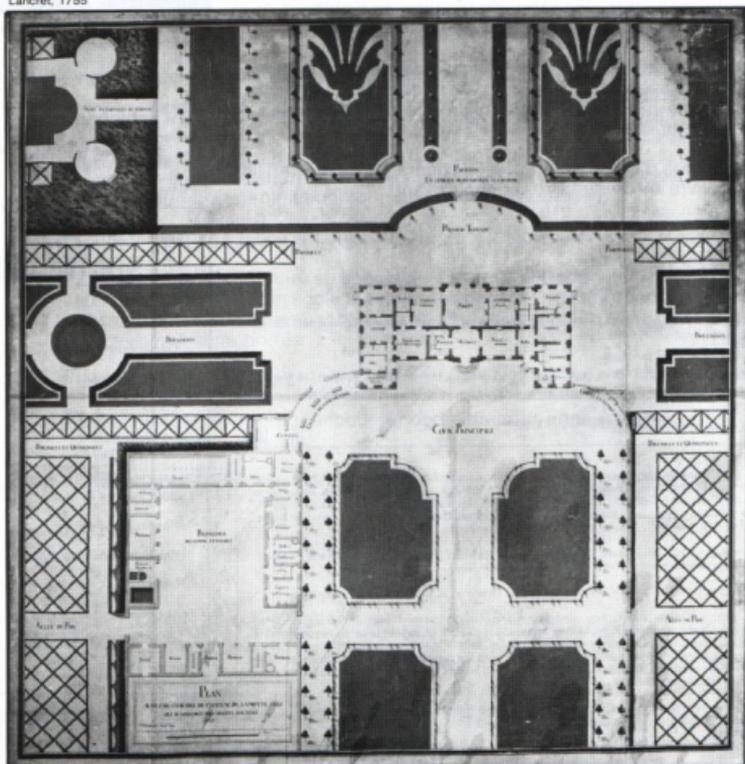
Directeur de la publication Gilbert Roy. Secrétaire Michèle Andrieux. Trésorier Gérard Berthier. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de marques et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53035. Maquette et mise en page Gilbert Roy. Photocomposition Lysiane Mangeot. Spiral Photogravure. Impression offset Imprimerie Leducq S.A., 51000 Fagnières. Imprimé en France.



Plan de l'ancien château de la Motte

Plan du Parc à la française de François-Nicolas
Lancret, 1755



Le château de la Motte Tilly

LA MOTTE TILLY

Le nom même de La Motte Tilly indique qu'il y eut ici une motte féodale, c'est-à-dire un château-fort bâti sur une hauteur.

Tilly signifierait que ce lieu devait être entouré de tilleuls (lat. *tília*).

Cet emplacement s'élevait au bord de la Seine, à l'extrémité du parc actuel du château. Le tracé des douves qui l'encerclaient se lit encore sur le terrain.

La Motte Tilly appartient successivement aux seigneurs de Tilly, aux Maisons de Trainel et de Chateauvillain, aux Ragulier, aux d'Elbeyne et aux Noailles. Le 24 mai 1748, le Maréchal duc de Noailles cède la terre à l'abbé Joseph-Marie Terray et à son frère Pierre, Vicomte de Rosières, Conseiller du Roi.

L'abbé Joseph-Marie Terray, né en 1715, n'était alors que Conseiller au Parlement de Paris. Ce n'est qu'en 1769 que, protégé de la Marquise de Pompadour, il "entra dans le "triumvirat Maupeou" et deviendra Contrôleur Général des Finances, Ministre d'Etat et Ordonnateur des Bâtiments du Roi. Les mesures financières qu'il prit pour rétablir le trésor royal le rendirent parfaitement impopulaire et, en 1774, Louis XVI dut le faire remplacer par Turgot.

Au XVIII^e siècle les "abbés de cour" (de l'araméen *abba*, père) n'ont que de très lointains rapports avec les prêtres (du grec

presbuteros, vieillard). Il est logique, à cette époque, que dans une famille — même de petite noblesse — l'un des fils fasse une

carrière militaire, se marie et aie des enfants qui prolongeront le nom tandis que l'autre fils devient abbé et reste — officiellement — célibataire. Cette façon de faire, approuvée par l'Eglise, est essentiellement dictée par le désir impérieux de conserver l'héritage indivis.

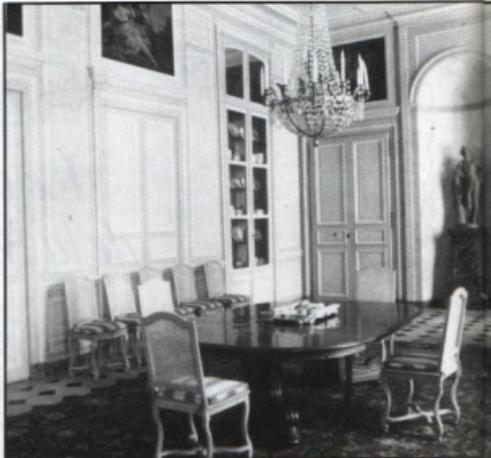
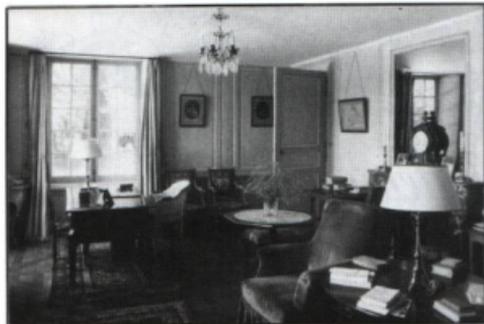
Grand escalier avec décor de pierres peintes en trompe-l'œil

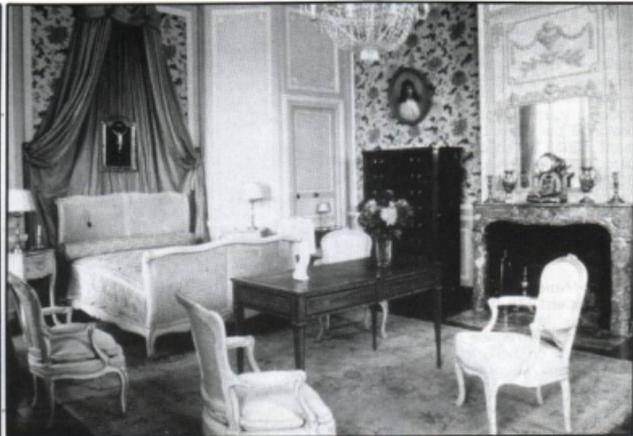


Ces fils entrant ainsi "en religion" n'ont, bien évidemment, aucune vocation pour la vie monacale et restent clercs, sans être ordonnés. Faute de la fortune des armes, ils briguent les fonctions honorifiques et recherchent la fortune de l'argent et... des femmes. Joseph-Marie Terray ne fera pas exception à la règle et, puisque la considération vient de l'argent que l'on perd, avec indifférence, aux jeux, des maîtres qui vous "protègent", de la magnificence du château qu'on possède et du faste des réceptions qu'on y donne, en 1754, devenu Seigneur de la Motte Tilly, il fera raser le vieux château moyen-âgeux et reconstruira une "demeure champêtre" sur une hauteur en retrait de l'ancienne motte.

Les travaux seront confiés en 1755 à François-Nicolas Lancret, neveu et filleul du peintre, auquel on doit également l'Hôtel de Ville de Chaumont et celui de Châteauvillain en Haute-Marne.

Une croyance locale veut que la route nationale 51, qui passe devant la grille d'en-





1 - Bureau de la marquise de Maillé. Très beau secrétaire XVIII^e en marqueterie à décor paysager et floral attribué à Charles Topino.



2 - Chambre au Chinois. Mobilier d'époque Directoire.

3 - Bibliothèque. Pièce de charme décorée de deux beaux portraits Second Empire, œuvres de Winterhalter.

4 - Salle de bain de la comtesse de Rohan-Chabot.

5 - Salle à manger. Très beau service de porcelaine tendre d'Orléans.

6 - Salon bleu. Pièce remarquable par ses boiseries rocaille d'origine.

7 - Chambre de la marquise de Maillé. Mobilier Louis XV de très belle facture.

8 - Grand salon. Mobilier Louis XV et Louis XVI aux prestigieuses estampilles.

9 - Salon bleu. Belle petite table signée Dusautoy.

10 - La partie de billard. A noter, l'aspect des "queues" en forme de cannes de golf.



1	5	7
2	10	8
3	6	9
4		

trée du château, soit également due à l'abbé Terray qui entendait ainsi relier directement La Motte Tilly à Fontainebleau...

Le château, au fronton timbré des armes Terray, est resté inchangé depuis sa construction. Par contre les dépendances ont eu à souffrir de la Révolution. Au lieu des arcades qui flanquent le château il faut se représenter des galeries doubles, couvertes, percées de portes et de fenêtres, qui faisaient communiquer le château avec les pavillons annexes. Dans les inventaires anciens, elles portent le nom de "romaines".

Le pavillon côté Ouest abrite la chapelle consacrée en 1757. Mais, le grand corps de logis qui se développait entre le pavillon de la chapelle et celui qui touche aux sauts de lous a été abattu. Là s'élevaient les services, cuisines, laiterie, fours. Au-delà c'était la cour des communs qui a conservé ses proportions bien que remaniée par le comte de Rohan-Chabot au début du XX^e. La clôture en treillage, avec piliers intermédiaires surmontés de vases a également été voulue par lui.

Les deux pavillons du côté Est, qui avaient été démolis vers 1830, furent rebâti sur les fondations anciennes en 1911. Ironie du destin, le bouquet que les ouvriers posent pour marquer la fin des travaux, fut placé au faite de l'édifice par un vieux maçon qui avait d'abord travaillé à la démolition du bâtiment !

Le théâtre, élément indispensable des beaux esprits, se trouvait dans le pavillon proche le château.

Fait exceptionnel pour l'époque, l'abbé Terray avait fait installer une salle de bains ! a-t-elle servi ? Peut-être. Mais l'hygiène était encore très relative et poudres, fards et parfums suppléaient bien souvent la toilette...

Le château se veut être une demeure moderne. On n'y prendra plus ses repas au hasard des antichambres ou des couloirs mais, dans une salle à manger.

Si l'on garde de grandes pièces d'apparat, on aménage aussi des appartements "de commodités", plus intimes, plus confortables et surtout plus faciles à chauffer : cabinets, boudoirs, pour la vie familiale et... galante.

Le parc à la française est dû à Lancret. Des parterres ornés de vases, de statues et d'orangers — l'orangerie existe encore au-delà des communs — descendaient en pente douce jusqu'au miroir qui se prolonge par deux bras formant canal à l'intérieur du parc sur une longueur de 800 m. Ce canal, établi par l'abbé Terray et qui porte encore son nom, est alimenté par l'eau de la Seine prise à Nogent et restituée à Courceroy.

Joseph-Marie Terray mourut le 22 février 1778. Il fut enseveli dans la chapelle Ste Marguerite de l'église de la Motte Tilly, chapelle fondée en 1365 par Marguerite de Traînel. Félix Lecomte, auteur du buste de Fénélon, sculpta son tombeau. La Révolution l'a épargné, seul le médaillon reproduisant le portrait de l'abbé sur lequel la France éplorée se penchait, a été détruit.

En 1780, son frère, le vicomte de Rosières disparut à son tour. Le domaine passa entre les mains de son fils unique, Antoine-Jean, Intendant de Montauban puis de Lyon, époux de Nicole Perrenoy de Grosbois. En 1787, cédant à l'anglomanie du moment, ce dernier transforma le parc en jardin à l'anglaise.

Nommé député de la Noblesse en 1789, Antoine-Jean se refusa à émigrer. Il estimait ne rien avoir à craindre en restant à la Motte Tilly où il était aimé de la population. De fait, ayant été arrêté une première fois en octobre 1793 et incarcéré à Provins, il fut relâché à la demande des habitants. Mais, le 24 décembre de la même année il fut saisi avec sa femme sur ordre de Paris et transféré à la prison de Port-Royal devenue pour l'occasion la prison de Port-Libre.

Fin avril 1793, Antoine-Jean Terray et sa femme étaient conduits à l'échafaud...

Le 20 janvier 1795, le château, devenu "Maison nationale" fut entièrement vidé de son mobilier. La vente comprenait 1605 objets divers et fut consignée en 42 cahiers.

Portrait de Joseph-Marie Terray d'après le tableau de Rosin, gravé par L.J. Cathelin.

Vue du parc à l'anglaise vers 1900
Plan du parc à l'anglaise



Abbé Terray, Seigneur de la Motte

LA VIE DANS LA NOBLESSE

Au moment de la Révolution, on estime qu'il y avait, environ, 17 000 familles nobles en France. Mais la majeure partie de ces nobles vivaient dans un état proche de la bourgeoisie, certains même n'apparaissant que comme de simples fermiers nantis. A l'opposé il y avait quelques milliers de nobles vivant confortablement sur leur oisiveté et quelques centaines dont la fortune et l'influence politique étaient considérables.

L'abbé Terray, issu d'une famille de petite noblesse auvergnate de Boën, réussit à pénétrer la "Haute-Noblesse" et à devenir un personnage influent et fortuné et par conséquence craint et haï par ses "pairs". Mais sa fortune restait suspendue au bon vouloir royal ce qui explique peut-être en partie son acharnement à conduire les finances de l'Etat et peut-être également les "malversations" dont il semble avoir largement profité.

Pour des motifs bien différents, paysans et nobles avaient un point commun : l'argent leur manquait constamment. Le paysan n'avait pas un lard car l'Etat, l'Eglise et les Nobles s'associaient pour le ruiner. L'Etat et les Nobles, quant à eux, se ruinaient en fastes dont la municipalité devait assurer leur

gloire présente. Seules, l'Eglise et la Bourgeoisie théaurisaient. Ceci explique d'ailleurs les violences de la bourgeoisie "révolutionnaire" contre le clergé et son impérieux désir de "nationaliser" ses biens afin de les accaparer.

L'abbé Terray se devait d'être entouré d'un nombre important de serviteurs. Si certains de ceux-ci recevaient d'honorables gratifications, il est à peu près certain que nombre d'autres n'avaient que le gîte et la nourriture et n'étaient payés que "d'un coup de chapeau". D'où les nombreux lar-

Le petit déjeuner au bain.



cins et la renommée de voleur qui restera attachée à la condition de domestique jusqu'au XX^e siècle.

La chasse était une des distractions favorites de ces nobles. Nous ignorons si l'abbé Terray était lui-même chasseur mais il est certain que des chasses à courre étaient données car, dans tout le Nogentais, les paysans étaient tenus d'offrir la "caillotte" (lait caillé) aux meutes de chiens, pour les rafraîchir.

L'abbé offrait également des fêtes champêtres et des comédies. Le château de la

Motte disposait d'un théâtre et, fréquemment les acteurs et actrices étaient choisis au sein même des invités, les rôles principaux étant toutefois réservés à des professionnels.

Les salons servaient de cadre à des festivités plus intimes. On y offrait des concerts et surtout on y jouait. Les dames se passionnaient pour le trictrac (jeu de dés) et les hommes perdaient des sommes considérables au *whist* (ancêtre du bridge) en affectant une indifférence de "bon ton".

Mais, le règne de Louis XV fut aussi celui des "soirées galantes". La littérature, l'imagerie licencieuses eurent à l'époque un succès considérable et des artistes de renom, tel François Boucher, ont laissé des œuvres plus que libertines dont la "cote" reste, encore aujourd'hui, très élevée.

L'abbé Terray, bien qu'on lui prête un caractère austère, ne resta pas étranger à ce courant. La lettre de Mlle Arnoux de l'Opéra est, à cet égard, très claire. Les salons et les boudoirs du château de la Motte ont donc très certainement servi de cadre fastueux à des soirées où les nobles dames, abandonnant leurs riches et lourdes parures, se livrèrent à des jeux dont l'innocence n'échappera à personne...

LA VIE ANECDOTIQUE DE L'ABBE TERRAY

Joseph-Marie Terray n'était encore que Conseiller à la Grande Chambre du Parlement. Durant ses temps de loisirs, il se rendait à la Motte Tilly et y recevait forte compagnie. Lors d'un séjour de la Cour à Fontainebleau, Monsieur de Trudaine, Intendant des Finances, Monsieur de Boullongue, Contrôleur général et quelques autres distingués personnages de la Cour lui firent savoir qu'ils iraient dîner chez lui. L'abbé Terray ayant fait part de la nouvelle à son confrère l'abbé Le Noir, celui-ci s'informa de savoir si, pour cette occasion, il prévoyait l'extraordinaire. « Pas le moindre, répondit l'abbé, je ne veux pas leur donner lieu de croire que je me trouve honoré de leur visite ».

Le 6 juin 1766 a lieu le baptême de la grosse cloche de l'église : Joseph-Marie-Charlotte.

« Parrain : Messire Joseph-Marie Terray Conseiller du Parlement de Paris, Abbé commendataire de l'Abbaye Royale de Molesmes, Chef de Conseil du Prince de Condé, Seigneur de la Motte Tilly, Fontenay, Gumery. Marraine : Noble Dame Dupuy épouse de Messire Chevalier de Clorigrand, Prévôt du Lyonnais ».

Le 1^{er} juillet 1767, Jean Mauzon crée à Clèves le "Courrier du Bas-Rhin". Il emploie un certain Jean-Baptiste Sainte-Marie Plumex, fils d'un chirurgien de Nogent sur Seine qui semble être son meilleur informateur. En décembre 1768, un argousin se présenta au portier de l'abbé Terray pour l'interroger sur « la connaissance intime » que son maître aurait eu de ce bulletin. Le serviteur prétendit « ne point connaître ce jeune homme ». Il est difficile de savoir précisément d'où Plumex tenait ses informations mais il paraît probable que J.-M. Terray n'y était pas étranger.

En 1769, l'abbé reçoit en son château le cardinal de Luynes, archevêque de Sens et Mathias Joseph de Barral, évêque de Troyes.

En 1771, l'établissement dans les environs de Nogent sur Seine d'un magasin ou « dépôt pour y mettre les grains nécessaires à l'approvisionnement de Paris » s'avère indispensable. Jean-

Nicolas de Boullongue, Conseiller d'Etat ordinaire au Conseil Royal des Finances et Intendant des Finances et Marie-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, tous deux « Procureurs spéciaux commis, ordonnés et députés par le Roi » proposent « Une grande maison située dans la paroisse de la Motte Tilly appartenant à Joseph-Marie Terray ».

« Sa majesté après en avoir fait faire visite et estimation en aurait fixé le prix à la somme de cent dix mille livres ».

Septembre 1772 « On parle beaucoup de fêtes données à la Motte pour le mariage du neveu de l'abbé Terray avec Mademoiselle Le Normant. L'abbé de Voisenon fait basement la cour à ce ministre. Il a composé une comédie à cette occasion et c'est lui-même qui a exercé les acteurs pris dans la société du ministre. Madame Damerval étoit une des principales. Elle a déployé des talents et, conséquemment pris beaucoup de goût pour ce genre d'amusement, en sorte que l'abbé de Boisenon continue de la former... »

Marguerite Victoire Le Normant était la fille d'un ancien modeste du peintre Boucher, Marie-Louise O'Murphy, première maîtresse de Louis XV après Madame de Pompadour. Elle épousait à la Motte Tilly Jean Didier René Mesnard, Comte de Chousy, Commissaire Général de la Maison du Roi, Capitaine du Régiment de Royal-Navarre.

A l'occasion du carnaval de 1773, un ami lyonnais de Monsieur de la Condamine lui envoya deux bartavelles. Elles furent interceptées... et mangées à la table du Contrôleur général ! « Le vieillard très gourmand ne trouva pas la plaisanterie bonne. Il rana sa verve octogénaire » et exhalait sa fureur dans une suite de huit épigrammes dont celui-ci :

« Question de Droit »

« Monsieur le Contrôleur
écorne
« Ma pension, ma rente. Il fait
bien son métier.
« Mais, pour me prendre mon
gibier
« A-t-il des droits sur ma
cuisine ?

Joseph-Marie Terray envoyait une dinde aux truffes en guise d'excuses. Monsieur de Condamine répondit par deux madrigaux comme celui-ci :



« J'ai gémi peut-être un peu fort
« De mes deux perdrix égarées
« Mes pertes sont bien réparées
« Par un dindon du Périgord
« Vous avez fait une lacune
« A mon petit garde manger
« Mon mal était léger
« Mais si d'une plainte importune
« Vous daignez ainsi vous venger
« Ayez toujours de la rancune »

jeu ou à l'argent) ne persiste plus que dans l'expression "croupier de casino".

20 janvier 1774. « On n'a point encore la liste des Croupiers et Pensionnaires de la ferme générale, suivant le nouveau Bail. Mlle Arnoux, à qui l'on avait annoncé qu'elle avait une Croupe, a écrit à cette occasion une lettre plaisante à M. l'abbé Terrai. L'on assure que ce Ministre qui entend raillerie, y a répondu très agréablement... »

Lettre de Mlle Arnoux de l'Opéra

« J'avois toujours ouï-dire que vous faisiez peu de cas des

Dans le texte qui suit, le jeu de mot sur "croupe" est difficile à percevoir complètement aujourd'hui car le sens "d'associer" (au



1	4	7
2	5	8
3	6	

- 1 - Le jeu de whist
- 2 - Le manège tournant à bras
- 3 - Avant-coureur
- 4 - Un équipage
- 5 - Partie de colin-maillard
- 6 - Les cuisines
- 7 - Une partie de tric-trac
- 8 - Le jeu de la Comète.

arts et des talents agréables. On attribuoit cette indifférence à la dureté de votre caractère, je vous ai souvent défendu du premier reproche, quand on second il m'auroit été difficile de m'élever contre le cri général de la France entière. Cependant je ne pouvais me persuader qu'un homme aussi sensible que vous aux charmes de notre sexe, pût avoir un cœur de bronze. Vous venez bien de prouver le contraire, vous vous êtes occupé de nous au milieu de l'affaire la plus importante de votre ministère. Forcé de grever la Nation d'un impôt de 162 millions, vous

avez cru devoir en réserver une légère partie pour le théâtre lyrique et pour les autres spectacles; vous savez qu'une dose d'Allard, de Caillaud, de Raucoux est un narcotique sûr pour calmer les opérations douloureuses que vous lui faites à regret. Monseigneur, c'est à la profondeur de votre politique que je dois attribuer le prix flatteur dont vous honorez mon faible talent; vous m'accordez, dit-on, une Croupe. Ce mot m'effrayeroit de toute part: mais c'est une croupe d'or. Vous me faites chevaucher derrière Plutus. Je ne doute pas que dressé par vous, il n'ait les

allures douces et engageantes (je m'y connais). Sous vos auspices je cours avec lui les plus grandes aventures. Puisiez vous en revanche, Monseigneur, ne jamais trouver de croupe rebelle!...

Réponse de l'abbé Terray

« Versailles, le 8 janvier 1774

On vous a mal informé, Mademoiselle, vous n'avez point de Croupe dans le nouveau Bail; aussi vous ne chevauchez derrière aucun Fermier général... »

1774 sera l'année de la disgrâce définitive de l'abbé Terray. Louis XVI renvoie ce ministre par trop impopulaire et offre sa charge à Turgot. C'en est fini des flatteries. Désormais les bons mots vont se retourner contre celui que l'on courtisait la veille...

Extraits du "Journal Historique du Rétablissement de la magistrature" publié à Londres :

10 avril 1774 : « On dit que M. le Contrôleur général a fortement à cœur de consommer la construction du Louvre, qu'il visitera par lui-même les travaux, qu'il piquera de tems en tems les ouvriers et qu'au moment où l'on s'y attendra le moins, on espère le voir sur l'échafaud ».

13 septembre 1774. « M. l'abbé Terrai, sans être exilé positivement en aucun lieu, a ordre de ne point paraître à la Cour... »

14 septembre 1774. « Il paroît que M. l'abbé Terrai n'est point aimé de ses vassaux à sa terre de la Motte. On raconte qu'ils ont voulu la semaine dernière lui faire une niche très funeste pour un gourmand. Ils ont arrêté son maître d'hôtel revenant de la provision, ont pillé les vivres qu'il rapportoit et ont réduit l'Ex-trôleur général et sa Compagnie à faire très mauvaise chère. Cette petite gentillesse a mis M. l'abbé de fort mauvaise humeur ».

22 septembre 1774. « La nouvelle des niches faites à M. l'abbé Terrai par les paysans de son canton se confirme. Il est constant qu'il a déguerpi et qu'il est à son Abbaye près de Troyes. On le chanssonne ici comme M. de Maupeou, et pour mieux les associer, on a mis le vaudeville sur le même air que le couplet rapporté sur M. de Maupeou :

« Chacun le pense, le pense, « l'Abbé Terrai est en transe. « l'Abbé Terrai est aux abois, « Chacun le pense, le pense... »

25 septembre 1774. « Depuis longtemps on parlait des scellés mis sur les différentes personnes qui faisoient le commerce des bleds pour le Gouvernement, et sous ce prétexte, abusoient de leurs pouvoirs. Ces bruits viennent de se vérifier... »

30 septembre 1774. « Les scellés mis chez les particuliers dont on a parlé, et sur divers Magasins sur la rivière, entr'autres à la Motte, chez M. l'abbé Terrai, ont donné lieu à beaucoup de coqs-à-l'âne... C'est le vieux château, dont M. l'abbé Terrai ne savoit que faire et qu'il a été très heureux de louer à des particuliers qui y ont établi des magasins de bled... »

21 octobre 1774. « M. l'abbé Terrai, sous prétexte des Magasins qu'il avoit loués à sa terre de la Motte, aux Compagnies chargées d'achats et d'emmagasinemens de bleds pour le compte du Roi, avoit fait faire un chemin magnifique, depuis le grand chemin jusques chez lui, avec des ponts et des quais, etc... On assure que cette dépense est de quatre à cinq cents mille francs. On veut aujourd'hui la lui faire payer, comme tournant à son profit uniquement, et l'on assure que Sa Majesté l'a décidé ainsi... »

3 mars 1775. « Extrait d'une lettre de La Motte :

« M. l'abbé Terrai, tandis qu'on le vilipende à Paris, est ici dans la joie et dans les plaisirs; il y a beaucoup de monde; il y fait grande chère, et sa seule occupation est de lire tous les mémoires qui paraissent au Palais... »

En 1776, tout Paris se répète le mot attribué à l'abbé Joseph-Marie Terray :

« Pendant mon ministère j'ai fait le mal bien, et Monsieur Turgot fait le bien on ne peut plus mal ».

C'est vrai que Turgot fut, à son tour, renvoyé en mai 1776.

Février 1778. Cette année, Paris reçoit deux hôtes de marque: la troupe des Bouffons italiens et Mozart. L'abbé Joseph-Marie Terray se meurt ainsi que ses deux plus farouches adversaires: Voltaire et Rousseau...



Les Paysans, tableau en dessus de porte

Une ferme, gravure





LA FRANCE DU XVIII*

C'est encore une France essentiellement paysanne. L'ensemble des villes ne réunit que quelques 2 millions et demi d'habitants alors que la population rurale, éparpillée dans 44 000 communes, oscille, selon les auteurs, entre 18 et 24 millions d'individus. Ces derniers chiffres laissent apparaître un écart d'estimation considérable (6 millions de paysans "possibles") par le fait que cette population comprend une frange mouvante de brasseurs, journaliers, mendiants sans cesse en mouvement et difficilement quantifiable. D'autre part il apparaît que si la démographie est en évolution constante depuis le XVII*, sa courbe fluctue selon les lieux et les années. S'il y a 108 feux de recensés en 1709 à la Motte Tilly, soit environ 432 habitants, en 1723 il n'y en a plus que 68 (272 habitants estimés). En 1725 on trouve 93 feux dont 296 habitants assujettis à la gabelle mais, un an plus tard, en 1726, on retombe à 87 feux et 261 gabellants. Enfin, en 1790, on dénombre 489 habitants.

Cette population villageoise est fortement diversifiée. Les plus favorisés sont les fermiers nantis et les laboureurs qui possèdent quelques hectares de terre et des chevaux. Viennent ensuite les paysans

avec quelques arpents de sol et quelques bêtes puis les paysans pauvres ayant au mieux une vache et des terres en louage. Enfin on trouve les journaliers, les brasseurs et les mendiants qui n'ont, pour tout bien que leurs bras.

Fermier et sa femme en habits



Chaque communauté s'organise autour d'une assemblée villageoise où chaque homme adulte a droit de vote, les femmes en étant exclues, sauf de rares exceptions. Cette assemblée élit un conseil, lequel désigne un

chef de village. En fait, cette structure apparemment très démocratique, trouve vite ses limites car, en Champagne notamment, le conseil décide presque toujours sans réunir l'assemblée villageoise. Quant au chef de village, choisi parmi les fermiers nantis — le choix est vite résolu — il devient presque inamoviblement le représentant du gouvernement car il est physiquement responsable de la communauté vis-à-vis du seigneur et ne tient nullement à rembourser les dettes de ses voisins! Au contraire, son autorité peut lui permettre d'acquiescer une certaine notoriété et, par là-même, quelques avantages en nature ou en argent...

Il apparaît présomptueux de prétendre expliquer cette vie paysanne pourtant peu éloignée de nous car, durant les deux siècles qui nous en séparent, l'évolution des mentalités et des modes de vie a été considérable.

UN VILLAGE DE CHAUMIERES

Dans nos régions la paroisse et le finage se confondent. Le village est groupé près de son église mais il existe quelques écarts, fermes ou hameaux isolés. L'église a encore conservé dans l'esprit et dans la forme son sens latin d'assemblée, *ecclesia*. On s'y réunit parfois pour discuter des affaires à régler entre villageois mais, c'est

plus fréquemment le cimetière, le **clamad**, qui sert de lieu de réunions et de discussions. Ce choix est dicté par une croyance qui veut que les démons affectionnent les lieux clos et y font dégénérer les entretiens. Le cimetière et l'église sont donc, par essence, des endroits privilégiés puisque consacrés et hors d'atteinte des maléfices.

Malgré les différences de classes que l'on peut observer au sein du village, la vie communautaire y est constante. On se prête, on s'échange des services. En cas de besoin le village s'unira pour apporter son aide à l'un de ses paroissiens, que ce soit pour construire ou reconstruire une habitation ou pour effectuer les travaux de saisons qu'un villageois ne peut manifestement pas réaliser seul. Il va de soi que la dette ainsi contractée sera un nouveau lien qui retiendra le bénéficiaire et sa famille au sein de la communauté. Dette qui sera "remboursée" en nature par ledit bénéficiaire ou par ses enfants si celui-ci vient à disparaître.

Celui qui refuse de participer à cette vie collective s'attire fatalement la vindicte publique. On le "met au piquet" et il ne lui reste qu'à s'expatrier. S'il s'y refuse, il risque d'encourir des voies de faits et le "sort" fera crever son bétail, ses champs deviendront stériles... Seuls les plus riches pourront résister à cette haine mais une rivalité s'instaurera et, passant d'une génération à l'autre, elle risquera de poursuivre leurs noms... jusqu'à notre époque !

On conçoit que dans ce mode de vie, l'étranger, le **horsein**, soit particulièrement mal accepté s'il souhaite rester au village. On craint qu'il n'accepte pas la loi commune, qu'il soit inapte à rendre service et que de plus, en cas de disette, il apporte, avec lui, des bouches inutiles à nourrir...

Le village est constitué de maisons qui s'échelonnent au long de la voie principale. L'habitation offre généralement sa façade au sud-est afin de profiter au maximum de la lumière tandis que sa courbe reçoit les assauts du vent dominant et des pluies. Pour la construction on utilise la pierre dure du Nogentais en seuil. La terre sert pour élever les murs en pisé soit sous forme de "briques" de

terre crue soit comme liant avec de la "caillasse", soit en torchis entre pans de bois. Les toits de ces chaumières sont en paille de seigle, le "glu". Contrairement à ce qui se passe pour les riches demeures, on ne construit pas "pour durer" car on sait que les lendemains restent hasardeux. D'autre part le logement, tant pour les hommes que pour les bêtes, est évolutif. Si la famille ou le cheptel augmente, on rajoute "un morceau" à la mesure. Inversement si la maisonnée vient à se restreindre, on laisse aller à l'abandon ce qui ne paraît plus devoir servir.

Pour ces diverses raisons, les villages du XVIII^e, même lorsque les artistes les ont reproduits avec un certain "romantisme" ressemblent souvent à des "bidons-villes" !

L'intérieur de l'habitat est à l'image de sa devanture. La seule et unique pièce commune sert à la fois de cuisine, séjour et chambre. La cheminée en est le meuble principal. Pour le reste on se contente de coffres, de bancs et de châlits recouverts de paillasses. Seuls quelques fermiers nantis disposent d'une ou deux pièces supplémentaires mais ils font exception dans la majorité des villages.

Dans ces "foyers" de terre battue la vermine est omniprésente d'où la nécessité de pendre la nourriture aux poutres du plafond et de placer le pain sur une planche suspendue à des chaînes.

Au XVIII^e il n'y a pas encore de four à pain individuel. On cult le four banal et, bien entendu, on paie une redevance.

Le logement du bétail est fréquemment attenant au même corps de logis et il est courant qu'une porte permette de communiquer directement.

La récolte — ou ce qui en reste après les ponctions du seigneur, du curé et surtout des prêteurs — est mise dans le grenier, le **sinot**. Cette façon de faire économise la construction d'un bâtiment et procure en hiver une isolation non négligeable. Evidemment en cas d'incendie, c'est la catastrophe. Mais comme il n'y a généralement qu'un ou deux puits pour tout le pays, quelle que soit la disposition des lieux le résultat reste le même... Quand encore le "coq rouge" ne se propage pas à toutes les maisons placées sous le vent !



UNE VIE AU QUOTIDIEN

Approcher la vie paysanne au XVIII^e, c'est donner l'impression que l'on se trompe de siècle tant elle paraît semblable à ce que nous pouvons connaître du Moyen-Âge. Cette civilisation lente, empreinte d'habitudes "accablantes", de croyances dont le fond païen (du latin *paganus* paysan) nous échappe, semble être restée hors du temps. Et pourtant ! Que de progrès elle a accomplis, sans tapage, sans esclandre et dans l'indifférence complète de l'Eglise et de la Noblesse : le cheval a été doté d'un collier au X^e siècle, ce qui lui permet de tracter avec une puissance accrue, la charrue à soc est apparue au XIV^e et a remplacé l'araire aux labours de surface, la vigne s'est étendue encore plus fortement en Champagne au cours du XIV^e, l'élevage

bovin s'est accru en Champagne humide dès le XV^e, empiriquement les céréales ont été sélectionnées afin de ne plus trop perdre leurs grains à maturité... C'est vrai qu'il faudra attendre la fin du XVIII^e siècle pour que des Sociétés d'agriculture germent dans la "Haute-société", encore que nos illustres agronomes d'alors n'aient jamais fait que subir l'anglo-manie du moment... Ils auront beau jeu ensuite de se plaindre que « la force des traditions communautaires empêche les progrès de l'agriculture », eux qui font ce « retour à la terre » parce qu'ils viennent de découvrir qu'elle pouvait être une remarquable source de profits ! Entendons-nous bien : de profits pour eux, pas pour les paysans... !

Dans le calendrier paysan, la vie reprenait à la St Martin



d'hiver (11 nov.). A cette date les valets, les brassiers, les servantes se louaient pour une année sur les foires et les marchés. La coutume, qui s'est poursuivie jusqu'à la presque fin du XIX^e voulait que chaque individu "bon à louer" orne son habit ou son chapeau d'une branchette de buis ou de houx et tiende en main un outil attributif de sa fonction principale. Lorsqu'il avait trouvé acquéreur, il retirait son emblème végétal. Ceux et celles qui restaient en dernier n'avaient plus le choix de discuter peu ou prou leurs conditions d'embauche. Ils acceptaient l'offre — si mauvaise soit-elle — ou se retrouvaient à grossir la troupe des errants et des mendiants.

Dans toutes nos régions on pratiquait la jachère ou **sombre**. Tous les ans, environ un tiers des terres cultivables étaient mises en repos. On y faisait un léger labour et on laissait la friche reprendre ses droits. Un autre tiers était normalement cultivé et le dernier tiers, qui correspondait à la jachère précédente, était défriché et remis en culture. Cette façon culturelle exigeait une rigoureuse discipline de tous les membres de la communauté car il fallait procéder chaque année à une redistribution des emblaves et des cultures de sorte qu'aucune des parties ne puisse être lésée. Ce système de rotation triennale réduisait considérablement la sur-

face cultivable mais il était indispensable à une époque où les engrais étaient inconnus et où la fumure était restreinte par suite du manque de bétail. Les difficultés même du transport de la fumure, à dos d'homme ou à la brouette, faute d'animaux de trait, la faisait réserver aux champs les plus proches du village, aux **chênevières** et aux **accins** (ce que l'on baptiserait aujourd'hui jardin potager). Au fur et à mesure qu'on approchait des limites du finage les terres étaient donc de moins en moins productives. Ainsi chaque commune était cernée par des savarts et des vaines pâtures où l'on menait paître les bovins et les moutons. Encore que, dans les années de sécheresse, les vaches devaient se contenter de brouter les bords des chemins car là où les troupes de "**bêtes à laine**" passaient, l'herbe était arrachée.

On peut voir sur de nombreuses gravures anciennes la représentation simultanée d'un laboureur, d'une herse, d'un semeur et d'un "**roule-à-corde**". Il ne s'agit nullement d'un raccourci aimablement offert par l'artiste mais d'une triste réalité. La chasse étant interdite au manants, les oiseaux proliféraient et, ne craignant pas l'homme, se jetaient littéralement sur les grains à peine semés. Il fallait donc ameublir la terre, en briser les mottes, semer et enfouir le grain avec le rouleau dans les meilleurs délais. Cette précipitation peut surprendre mais il suffit de voir aujourd'hui, dans nos régions, les nuées de mouettes et de corneilles venir picorer jusque sous les roues des tracteurs en marche et entre les socs pour comprendre les dégâts causés par la voracité et l'audace des charmants passereaux !

D'autres fléaux vivaient au ras du sol. Il y avait certes les lièvres et les garennes qui eux aussi se reproduisaient en toute quiétude mais il y avait surtout les mulots, les souris et les rats des champs qui pouvaient, certaines années, dévaster et détruire toute une récolte. La seule arme dont on disposait était entre les mains du curé : on les excommuniait (!?) à grand renfort de processions, de prières et d'incantations.

A lors que la fenaison s'effectuait à la faux, les blés étaient sciés, poignée par poignée, à

l'aide d'une **soye** ou **sèye**, sorte de longue et fine faucille au tranchant dentelé à la façon d'une scie. Chaque **manvée** ainsi cueillie était soigneusement déposée sur un lien de paille. Les femmes et les enfants suivaient les moissonneurs. Lorsque les brassées étaient suffisantes, ils les liaient en gerbes qui étaient ensuite mises en tas. Ces tas, les **truïots**, contenaient de 10 à 13 gerbes dans le Nogentais. Une gerbe de chaque tas correspondait à l'imposition du clergé, une autre servait à payer le bail.

Alors qu'un faucheur pouvait abattre quelques 9 ares de champs en 8 heures, le moissonneur ne sciait guère que 3 ares dans le même temps. Cette façon de faire est née à la préhistoire où les premières "**faucilles à blé**" connues sont déjà constituées d'une lame de bois armée de dents de silex taillé. Elle tient essentiellement au fait que le blé est une céréale qui "perd" aisément son grain. Il faut donc manier précautionneusement les épis pour ne pas gâcher la récolte.

Pour pallier à ce défaut, de nouvelles variétés furent élaborées au XIX^e. Cela permit d'utiliser une faux mais, là encore, une faux spéciale, équipée d'un harnais qui recueillait les épis coupés et les "**posait**" contre les épis debout, toujours pour limiter la perte des grains.

Les moissonneurs armés de la soye devaient travailler constamment courbés. Ainsi ils sciaient les pailles environ au 2/3 de leur longueur et laissaient de hautes chaumes. Le bétail était ensuite conduit dans ces **éteules** pour y paître.

On a fréquemment reproché au paysan du XVIII^e de laisser perdre cette paille de blé sans vouloir comprendre que, d'une part, il ne pouvait pas la couper plus rase de par sa position de travail et que, d'autre part, faute de prairies artificielles, il se devait d'y laisser paître les animaux. Comment pouvait-il, dans ces conditions, en faire de la litière qui, décomposée, aurait enrichi la terre ?

On conçoit que le faible rendement de chaque ouvrier obligeait à une main-d'œuvre importante. L'ensemble des paysans s'ennaisait pour moissonner à tour de rôle tous les champs du finage mais les plus gros fermiers devaient, de plus, embaucher des journaliers. Ceux-ci se louaient en familles. Hommes, femmes et enfants travaillaient aux champs mais seuls les

hommes recevaient un maigre salaire.

Un chien mystérieux assurait, croyait-on la fertilité des blés. Cet animal fabuleux était censé vivre au milieu des épis. On moissonnait donc les champs de façon régulière afin que la **cagne** se réfugie dans le dernier bouquet d'embalve. Celui-ci était alors coupé solennellement, mis en gerbe, orné de fleurs et fixé à une branche d'arbre cueillie généralement à un noyer. Lorsque la dernière voiture gerbière quittait les champs on fixait cette gerbe à la corne de guimbarde et tous les paysans et journaliers suivaient en bandes joyeuses. Leur dur labeur était enfin terminé. Cette gerbe était ensuite réservée pour être mêlée à la future semence mais on en extrayait d'abord 7 épis que les jeunes filles tressaient en "**bouquet de moisson**". Ce bouquet était offert à la Maitresse (femme du fermier) qui le conservait ou l'offrait, à son tour, à un paysan qu'elle voulait distinguer. La cérémonie se terminait par un repas pris en commun. Repas dont l'ampleur variait selon l'année et la générosité du fermier. Puis on dansait au son du violon, de la vielle ou de la corne-muse.



A cette époque — et jusqu'au XIX^e siècle — le temps de travail était conditionné par la durée de l'ensoleillement. On se levait à la pointe du jour soit vers 4 heures du matin et on rentrait des champs avant la nuit soit vers 8 heures du soir en été. Bien entendu il s'agit d'heures "au soleil". Aujourd'hui cela correspondrait à une journée d'été comprise de 6 heures à 22 heures. Mais, comme on ne peut moissonner que lorsque la rosée est "levée", le travail ne pouvait donc guère commencer avant 7 heures du matin (au soleil). De même, le soir, il fallait cesser l'ouvrage avant que "la fraîcheur tombe", soit vers 7 heures du soir. Les paysans emportaient avec eux le "**crapiaud**" d'eau fraîche et la "**bsace**" contenant leurs repas. Ces repas étaient brefs mais fréquents. Il semble même que l'on commençait "à casser une crôte" dès l'arrivée sur le lieu de travail. Un premier arrêt avait ensuite lieu vers les 10 heures du matin. Pain et oignons crus constituaient l'essentiel du menu. A midi, la cloche de l'église annonçait la fin de la matinée. Chacun faisait sa





1			5	
2		3	6	
4		7		

- 1 - L'auberge au bord de l'eau, peinture naïve
- 2 - Violoneux
- 3 - Paysan d'après Boucher
- 4 - Vieilleux
- 5 - "Jeux" d'enfants
- 6 - Balyeuse
- 7 - La fermière et le "Petit Monsieur"

- 1 - Lavandières et pêcheurs d'écrivains, peinture sur paravent
- 2 - Groupe de paysansns (d^e)
- 3 - Berger jouant de la musette (d^e)
- 4 - Lavandières nogentaises au début du XIX^e

1	2
3	4



prière puis on attaquait la soupe aux choux parfois mêlée de pois (haricots rouges) où trempaient quelques morceaux de lard (dans les bonnes années et chez les bons maîtres !). Le déjeuner pouvait se trouver amélioré par la cueillette de baies sauvages et par quelques escargots grillés sur un petit feu. Le travail reprenait avec une pause "casse-croûte" vers les 4 heures de l'après-midi et se terminait aux environs de l'angélus du soir. La prière faite on rentrait aussi vite que possible car on craignait d'être pris par la nuit "hors les murs". Cette crainte de la nuit reposait en partie sur des terreurs légendaires mais aussi parce qu'une rencontre avec un groupe de malandrins restait toujours possible. Une autre soupe aux choux ou une "trempeée au pain" terminait la journée et chacun allait dormir : dans son lit pour le paysan, pêle-mêle dans la paille pour les journaliers...

Le dimanche, jour du Seigneur, était obligatoirement chômé. Si les femmes se rendaient couramment à l'église, les hommes n'y allaient généralement que par obligation. L'Église interdisait d'ailleurs aux cabaretiers d'ouvrir leurs estaminets durant la messe pour ne pas inciter les paysans à s'égarer vers un autre "office".

Au cabaret on buvait encore fréquemment à "l'escot", chacun payant sa part à une table commune et tous buvant au même pot, les godets d'étain ne se trouvant guère que dans les auberges. Il était de rigueur de remettre son couteau au tenancier en pénétrant dans les salles car on y buvait ferme et les rixes étaient fréquentes. La violence était commune en ce temps et les discussions se réglaient couramment aux poings quant encore on ne se battait pas au bâton. En cas de mort d'homme la communauté se refermait sur elle-même et la Justice officielle ne trouvait nul témoin du drame. Cela ne signifie pas que les villageois "couvraient" les coupables mais au contraire qu'ils tenaient à faire justice eux-mêmes, selon la coutume, et sans avoir recours à une administration judiciaire étrangère et, par principe, contraignante.

Hors les beuveries, le dimanche se passait sur la place du village, soit en discussions, soit à jouer aux quilles ou aux boules champenoises, soit

encore à danser. Encore que la danse était très mal acceptée par l'Eglise qui voyait là une possibilité de débauches pour les deux sexes.

A cet égard, bien que certains auteurs supposent des mœurs plus "policiées", il semble que la liberté entre garçons et filles célibataires soit encore très grande au XVIII^e. Ce n'est peut-être plus la "débauche sexuelle" du XVI^e siècle mais on ne se marie que très tardivement, souvent vers 25-30 ans et l'Eglise s'est vue contrainte de célébrer fiançailles et mariages à quelques jours d'intervalles — si ce n'est parfois la veille — pour s'éviter de reconnaître trop de naissances "prématurées"... On peut donc penser que la liberté sexuelle est assez large dans le monde paysan et que les "remèdes de bonne fame" sont encore suffisamment bien connus et appliqués pour limiter les naissances hors mariage car les "filles-mères" semblent relativement rares à l'époque.

Les couples ont une progéniture importante, la femme ayant en moyenne un enfant tous les deux ans. Mais, près de la moitié de ces enfants meurent dans leur première année et une bonne part de ceux qui restent n'atteignent pas leur dixième année. Tout compte fait, on estime qu'un "feu" équivalait, en moyenne à quatre personnes (le couple et 2 enfants). Cette mortalité infantile importante est en grande partie due aux accouchements défectueux, aux maladies et accidents, à la malnutrition et au manque d'hygiène consécutif à la promiscuité et à l'exiguïté du logement.

LE PAYSAN

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que les costumes provinciaux commenceront à se diversifier. Jusque là le même type de vêtement se retrouve dans l'ensemble des régions situées au nord de la Loire.

Le simple paysan porte une chemise de gros chanvre au col lié d'un cordon, une culotte "à pont" ample, de grosse toile ou de gros drap et un chapeau à large bord. Il va souvent nu-pieds ou parfois chaussé de sabots, les jambes prises dans des "canons" ou des guêtres de toile. S'il est un peu plus riche il porte des bas et des chaussures de cuir à boucle. L'habit est complété par un gilet et une veste sur lesquels on met quelque

fois une **blaide** ou **roche** de toile.

La paysanne porte également une chemise de chanvre dont le décolleté ample, retenu par une coulisse, offre la facilité d'allaiter l'enfant. Par dessus elle met un ou deux cotillons de droguet ainsi qu'une cotte de drap retenue par un corselet lacé. Les plus riches remettent sur ce corselet un **cochot** de drap à larges manches. Un tablier de **boura** et un fichu de cou complètent l'habillement. La coiffe n'est encore qu'un petit bonnet de toile destiné à enserrer la chevelure. Peut-être encore plus souvent que l'homme, la femme va pieds nus. Ce n'est guère que pour "sortir" qu'elle enfle des bas de gros fil ou de laine et porte des sabots ou des chaussures de cuir. Bien entendu les "sous-vêtements" sont, à cette époque, totalement inconnus tant pour les hommes que pour les femmes.

Le choix des teintures restera réduit pendant toute la première moitié du XVIII^e. Les toiles seront grèges ou bleues et les draps généralement brunâtres.

Ce n'est que vers la fin du règne de Louis XV que commencera à se distinguer une évolution du costume paysan. Elle conduira progressivement à la différenciation des costumes locaux dits "traditionnels". Cette mode régionale ne vivra tout juste qu'un siècle et s'éteindra lentement à partir de 1850 pour céder la place à la "confection" industrielle.

En attendant, nos paysans d'ailleurs dansèrent plus souvent en loques qu'en dentelles...

Pour la Champagne nous n'avons trouvé que fort peu de documents concernant les danses paysannes au XVIII^e. Il y avait certes les **contredanses** mais elles furent surtout en vogue dans les gros bourgs. Il semble par contre que les **brantes** dont nous avons déjà mentionné au XVI^e siècle se soient continués dans nos villages. Nous n'en voulons pour preuve que le simple fait que certains de ceux-ci furent encore exécutés au début du XX^e. Nous pensons pouvoir ajouter également à ce répertoire, les voltes dites ici **rondanes** et peut-être quelques danses du genre des **chibrels**, devenues au XIX^e, **soyotes**, ainsi que des **axant-doyes**.

Cela peut paraître maigre eu égard au répertoire dit "folklorique" mais il est important de savoir que la presque totalité des danses ainsi qualifiées ne datent seulement que de la seconde moitié du XIX^e. Et un siècle, ça compte dans la vie d'un homme!...

UNE LENTE EVOLUTION

Dans le dernier quart du XVIII^e, un certain nombre de gros fermiers ainsi que quelques nobles commencent à se pencher sur le problème des rendements agricoles. Ils s'appuient sur les expériences réalisées en Angleterre. Comme le constatait Arthur Young dans son voyage en France en 1787, il y a fort à faire. Les récoltes notamment ne rendent guère que le double de la semence!

Mais les efforts de ces nouveaux agronomes pour transformer les méthodes culturales se heurteront de façon systématique à l'inertie — consciente — du monde agricole.

Il faut, dit-on, augmenter le parc de chevaux. Oui. Mais le laboureur est assujéti à une taxe par cheval. Il doit aussi rendre des corvées en proportion de ses animaux de trait et voit souvent ses meilleures bêtes réquisitionnées par l'armée. Conclusion : on préfère garder le vieux cheval.

Il faut créer des prairies artificielles de sainfoin et de luzerne. Oui. Mais ces prairies paieront une dime égale à celle des terres à blé et ne rendront rien durant 3 ou 4 ans. Conséquence : on reste à la vaine pâture et à la jachère.

Il faut agrandir le cheptel bovin. Oui. Mais la surveillance vétérinaire est inexistante et le paysan sait, empiriquement, que s'il place trop de bêtes dans un même local, les épizooties vont le décimer rapidement. Conséquence : on garde la vieille vache.

Il faut augmenter les troupeaux de moutons. Oui. Mais les brebis consomment de grosses quantités de sel et le paysan devra payer une lourde gabelle. Conséquence : ...

Les "Lumières" du XVIII^e pourront toujours tonner contre la prétendue ignorance des paysans, contre leur attachement incompréhensible aux méthodes ancestrales. Ils se heurteront toujours à cette inertie tant que le système fiscal ne sera pas modifié.

Par contre, lorsqu'une innovation n'entraîne pas un risque d'imposition contraignant, le paysan en fait d'abord un essai timide puis l'adopte si les résultats sont bien ceux qu'il escompte. Il en sera ainsi pour les méthodes expérimentales du baron de Montyon en Brie où les cultures de la rave et de la betterave fourragère se développeront. De même les paysans commenceront à enrichir le sol en azote en pratiquant "l'engrais vert" à partir de la culture des légumineuses.

A la même époque on commencera à "chauler les grains" pour combattre les maladies telles que la nielle et la rouille. Ce traitement à la chaux garde cependant pour le paysan un relent de sorcellerie et, afin de se prémunir contre d'éventuelles "retombées diaboliques", il trace, avec sa pelle de bois, une croix sur la semence traitée. Un geste que la tradition conservera jusqu'en plein XX^e siècle.

La servante à la fontaine d'après Chardin



Sainte Geneviève de Nogent, la Vénus des Capucins

BEL EN CHEIT

STE GENEVIEVE DE L'EGLISE ST LAURENT

En 1632, Bouthilier de Chavigny, seigneur de Pont (sur Seine), Intendant des Finances, fonda le couvent des Capucins à Nogent sur Seine.

Un jour, rendant visite à Mme de Bouthilier, les religieux remarquèrent, dans le parc du château, une splendide statue de marbre blanc représentant, d'après la tradition, Vénus.

Loin de détourner leurs regards, les religieux, dont le monastère construit depuis peu était dépourvu de statues de saints, trouvèrent à Vénus un certain air de piété et suggérèrent à Mme de Bouthilier, qu'après quelques minimes transformations, celle-ci pourrait devenir une Sainte Vierge très présentable, surtout si on lui faisait porter un enfant Jésus dans les bras car ceci aurait l'avantage de cacher sa poitrine.

La femme de l'intendant se laissa convaincre et fit présent de sa Vénus aux Capucins.

L'enfant Jésus fut fabriqué en plâtre qui, avec le temps, finit par devenir complètement gris, contrastant avec la blancheur du marbre. Qu'importe, la piété et la ferveur étaient là. Vénus, devenue Vierge, passa tranquillement 150 ans au milieu des Nogentais ravis d'une si belle Sainte Vierge...

Jusqu'à la tourmente révolutionnaire qui allait lui occasionner quelques ennuis...

En effet, en 1792, l'église du couvent ayant été réquisitionnée pour être un "Temple de la Justice", on enleva l'enfant Jésus devenu inutile pour le rôle que l'on voulait faire tenir à sa mère et on mit, dans la main de celle-ci, une balance. Ainsi devenue symbole de la Justice, elle fut placée à l'extérieur de l'ex-église du couvent.

Quelques temps plus tard, vers 1794, le tribunal fut supprimé mais, l'église du couvent n'en retrouva pas pour autant sa fonction d'origine. Elle devint une salle de réunion et de comédie. La statue, elle, resta dehors.

Des Nogentais, craignant pour son avenir, décidèrent de l'enlever secrètement et allèrent la déposer en l'église St Laurent.

L'ancien curé (1) reprenant ses fonctions passa à l'action. Voulant, sans nul doute préserver la statue de nouveaux avatars de la part des Républicains —

Elle était très belle et faisait la convoitise de plus d'un — il décida de la transformer en Sainte Geneviève !



Pourquoi Sainte Geneviève ? Peut-être parce que cette sainte ayant sauvé Paris, obtiendrait sans doute plus de considération de la part des révolutionnaires...

En prenant son service chez les Capucins, Vénus avait gardé ses charmes, les moins s'étant contentés de dissimuler sa poitrine en lui faisant porter l'enfant Jésus qui disparaîtra ensuite dans la tourmente.

Si une poitrine bien formée pouvait passer chez la Vierge allaitant, cela était moins concevable pour une Sainte Geneviève, du moins aux yeux du curé... En fait il est probable que celui-ci désira transformer complètement la statue afin de la rendre méconnaissable car un personnage l'avait remarquée. Il est certain que ce fut lui qui inspira des craintes pour la statue : il s'agissait du Conservateur du Musée des Monuments Français, Alexandre Lenoir, et celui-ci était bien décidé à se l'octroyer !

Pour faire oublier la Vénus-Vierge, et avoir par la même occasion une Sainte Geneviève, le curé ne trouva pas d'autre solution que de lui faire disparaître le plus possible certains aspects de sa féminité par trop reconnaissables. Il fit scier la poitrine et la chevelure puis il entoura la statue de chiffons et de rubans et la fit placer dans la chapelle de la Vierge.

Cette transformation permit à la statue de rester dans l'église St Laurent sans être inquiétée.

Par la suite, les chiffons furent remplacés par une coiffure et des raccords en plâtre puis l'ensemble fut recouvert d'une couche de peinture grisâtre.

Elle traversa ainsi sans encombre le saccage de l'église par les troupes ennemies en 1814 pour venir jusqu'à notre époque...

Aujourd'hui, Sainte Geneviève, ex-Justice, ex-Vierge, ex-Vénus, est toujours à l'église St Laurent de Nogent. Il lui manque un bras — en plâtre — perdu lors d'une chute malencontreuse. Elle est posée sur un plateau de bois, car on ne semble pas trop savoir où la mettre. Elle se trouve actuellement à droite en entrant par la porte Sud, et les fidèles et rares visiteurs passent devant sans connaître son histoire peu banale ! Puisse-t-elle être bientôt réhabilitée et remise à l'honneur...

Cette anecdote est tirée des rapports d'Alexandre Lenoir, le Conservateur du Musée des Monuments Français qui vint maintes fois à Nogent, au moment de la Révolution, en particulier pour faire effectuer le transfert des cendres d'Hé-

loise et Abélard, du Paraclet à Paris ainsi que pour la récupération du portique du Cimetière de Nogent qui avait été accaparé par l'ex-intendant des Finances, M. de Boullongne, pour son parc de la Chapelle-Godefroy.

Elle appelle plusieurs réflexions :

D'abord son caractère d'authenticité est indéniable. En effet, c'est au cours de ses déplacements dans la région que Lenoir a remarqué cette statue devant l'église du couvent des Capucins à Nogent.

Elle devait être très belle lorsqu'elle possédait sa chevelure et... ses avantages, et son intention était bien de la récupérer pour son musée.

Si Alexandre Lenoir fut parfois contesté pour ses erreurs d'attributions de certaines œuvres d'art, dans le cas présent il ne date, ni n'attribue. Il se contente de décrire ce qu'il voit et de rapporter la provenance de cette statue. Il n'y a aucune raison pour que cette provenance du Château de Pont ait été inventée par des habitants ou d'ex-capucins.

En ce qui concerne les mutilations qu'il annonce, on constate après examen de la statue, l'exactitude de ses descriptions : des raccords de plâtre existent bien au niveau de la chevelure et, partiellement, au niveau de la poitrine.

ORIGINE DE LA STATUE

On sait par A. Lenoir, que celle-ci était au Château de Pont vers 1632. Aurait-elle été taillée en France, quelques années auparavant, dans un bloc de marbre qu'on aurait fait venir d'Italie, par un sculpteur épris d'Antiquité ? Ou l'a-t-elle été à une époque plus ancienne, celle de la Renaissance ?

Il se peut également que cette statue provienne d'Italie car, dès les premières expéditions de Charles VIII, les seigneurs français commencèrent à acheter et rapporter des Antiques de ce pays. Dans ce cas, son exécution pourrait être très antérieure (2).

EST-ELLE RÉELLEMENT VÉNUS

Cette appellation ne repose apparemment que sur l'observation des Capucins de Nogent qui ont pu contempler cette œuvre, au XVII^e, dans le parc du Château de Pont ainsi que sur les indications de Mme de Bouthillier.

Vénus est, à l'origine et dans la mythologie italique, déesse des jardins et des labours. Ce n'est que plus tard qu'elle sera identifiée à l'Aphrodite grecque dont elle prendra les légendes.

Cependant cette statue pourrait aussi bien représenter Déméter, sœur de Zeus et de Poséidon, ou sa fille Koé, ou bien d'autres divinités. Il n'est que d'observer, à Rome, les sculptures antiques, pour s'en convaincre.

DOIT-ELLE ÊTRE RESTAURÉE ?

Sa restauration ne poserait qu'un problème financier par le délicat travail de remise en état des parties détruites et masquées par du plâtre. Toutefois, en l'absence de document iconographique antérieur aux mutilations, on ignore comment était exactement présentée la chevelure et quelle était la position initiale des mains, toutes deux remplacées...

La moindre des choses serait cependant de placer cette statue sur un piedestal plus digne et d'indiquer, sur une plaquette, un résumé de son histoire. C'est une curiosité qui mérite le détour pour les amateurs car peu d'églises de la région peuvent se vanter de posséder une statue ayant une histoire si mouvementée.

(1) C'est A. Lenoir qui désigna ainsi le responsable de cette action mais il est probable que ce ne fut pas l'ancien curé, Antoine Hurant, qui, à ce moment, devait être interné. Il s'agissait plutôt de l'abbé Simonet qui s'était déjà opposé à Mesnard. Peut-être, est-ce aussi avec la complicité de l'ancien capucin Matras que la Vierge échappa aux recherches de Lenoir qui traita les "ravisseurs" de la statue de "Parti des Fanatiques".

(2) Il serait intéressant de rechercher dans d'éventuelles archives de la famille des Bouthillier, une indication sur l'origine de cette "Vénus".

SOURCES :

Inventaire Général des Richesses d'Art de la France, Archives du Musée des Monuments Français, 2^e partie, année 1798.

Extrait de "Faits divers en l'église St Laurent de Nogent s Seine" par D. Prevot.



D. PREVOT

LA GAZETTE DE CHAOURCE - N° 122 - MJC - 10210 CHAOURCE

Parmi de nombreux articles relatant la vie associative de la MJC et de ses adhérents, nous avons noté une enquête de Marie-France Solognac et Françoise Legrand sur "La vie quotidienne pendant la guerre de 39-45". Ce sujet fait l'objet d'une exposition et d'une édition d'un livret sur le temps de guerre dans la région de Chaource.

LE CHASSE MARÉE - N° 29 - Abri du Marin - BP 159 - Douarnenez cedex.

Au sommaire de ce numéro "Le conservatoire du littoral" par Louis Le Meter - Le kayak de l'Arctique par Dominique Le Brun - La galère, un voilier méditerranéen par André Zysberg et René Burlet - La seinche aux thons par Laurent Damont.

LEMOUZI - N° 102 - 13, place Municipale - 19000 TULLE.

Ce numéro est entièrement consacré à une étude du chanoine Paul Gougou sur la Révolution en Limousin "Le Diocèse de Tulle dans la Tourmente (1789-1804)".

CAHIERS DES AMIS DU VIEIL ILLE - N° 97 - BP 22 - 66130 ILLE SUR TET.

L'histoire illoise qui se fait - D'Ille et d'ailleurs - Deux écrivains catalans - Le remplacement des conscrits - Y avait-il des ours dans le canton d'Ille en 1799 ? - La petite lumière - Vacances populaires - Evocations - En fouillant les archives - Proverbes catalans - Pâté de

lièvre et de lapin - En 1662 à St Michel de Llores - La st Jean d'été - Adieu à F. Montaguil - Hommage à l'abbé H. Vilanova - Aspre sec ? L'auro del moll - Els orris de Montoriol - La bible anecdotique.

PAYS DE BOURGOGNE - N° 137-138 - 17, bd P. Doumer - 21100 DIJON.

Ce numéro spécial de 90 pages est consacré à l'Homage à Albert Colombet, fondateur de la revue, décédé le 6 octobre 1986.

STORIA E MEDICINA POPOLARE - N° 3-1986 - Via Ferruccio 26 - 00185 ROMA - ITALIE.

Actes magiques pour éloigner la maladie : quelques exemples de magie thérapeutique en Abruzzo - Le concept de la mort dans la culture populaire de Gallure en Sardaigne - II - Croyances et pratiques funéraires.

IL CALITRANO - N° 17 - Via A. Canova 78 - 50142 FIRENZE - ITALIE.

La colonia infame - S. Canio, martire campano in Lucania - Dialetto e cultura popolare - Occupazione giovanile - Una causa di lavoro.

EL MOUCHON D'AUNIA - R. Dascotte - 123, rue Ferrer - 7161 HAINE ST PAUL - BELGIQUE.

N° 2 - Le signe de la croix... La mort au Moyen-Age et dans la région du Centre - Site Apolline et les maux de dents - Note d'étymologie : "pautchèk", "pautchot" - Mais qu'est-ce donc qu'un chaudeau - Pourquoi à Bin-

che, les Gilles ne pratiquent-ils pas le brûlage des bosses ? - La chaîne de St Antoine.

N° 3 - Note d'étymologie : "boxon" - Les cîlons - Note d'étymologie : "rablaqui", "rablabade"...

N° 4 - La prière de Charles Quint (3) - Des parodies de catéchismes - Note d'étymologie : "innés", "caky"...

N° 5 - La chaîne de St Antoine - A propos des enterrements religieux à Soignies.

Nous n'avons relevé ici que quelques articles en langue française mais il en est de multiples autres en langue wallonne ainsi que de nombreux poèmes.

EL BOURDON D'CHALERWE - J.-L. Fauconnier - Rue de Namur 600-86071 CHATELIEU - BELGIQUE

N° 392-393-394-395-396-397 : Nous avons reçu un envoi groupé des numéros parus depuis février. Rappelons que cette revue mensuelle est consacrée au parler Wallon et que l'on y trouve des articles, des poèmes, des chansons éditées par cet organe officiel de l'Association Littéraire Wallonne de Charleroi et de la Fédération Littéraire et Dramatique Wallonne du Hainaut.

AU PAYS DES RIEZES ET DES SARTS - N. Depoix - Regniowez - 08230 ROCROI.

N° 106 - A l'occasion du 500^e anniversaire de la Principauté de Chimay, Genèse, vicissitudes et survie d'une Principauté - De la Meuse à l'Oise en mai 40...

N° 107 - Qu'est-ce qui nous fait courir ? - Le Brûly - Les filles de la Providence à Charleville - Rocroi, mère des Riezès et des Sarts.

ATELIER DU CEP

PLACE DU CHATEAU
10370 VILLENAUXE LA GRANDE

SERVICES DE TABLE
GRÈS
DECORATIONS
LAMPES



REMISE 30 %
SUR L'ACHAT DE POTERIES
(LIGNE C)
SUR PRESENTATION
DE CET ENCART



Jeune vieillex

Atelier de Vannerie

**

23, Place Georges Clémenceau
10370 VILLENAUXE LA GRANDE

☎ 25 21 39 48

auto-école DOMINIQUE GARNESON



*réussir votre Permis
apprendre à conduire...
pauv bien se conduire,*

9, Place des Buttes
51000 Châlons-s-M
Tél. 26-65-65-83

c'est l'affaire du spécialiste...

c'est aussi votre affaire !

"RADIO" 10

99,9 Mhz

.. 58 Rue Jaillant Deschainets Troyes ..

Tel: 25 73 66 26

Petit berger



TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS - BÂTIMENT

S.A. **CASTAGNA**

FRANCHEVILLE - Tél. 26 69 31 01

SERMAIZE - Tél. 26 73 21 02

W Folklore de
CHAMPAGNE

j'en profite!

je m'abonne

Folklore de CHAMPAGNE

j'en profite! je m'abonne

Ancienne série au format 16 x 24 cm

- 2 Revue du Folklore de l'Aube 2 F
- 29 Val Perdu (Aube) 3 F
- 31 Costumes de Saint-Dizier Wassy 3 F
- 44 Au feu, les pompiers 4 F
- 45 Centénaires aubois 4 F
- 55 Tapes et styles (III) 5 F
- 57 Vieux bal à Celles (danses) 6 F
- 58 Les empanques (médecine) 6 F
- 59 Les rouées de Plâques 6 F
- 61 Le carillonneur 6 F
- 64 Les archers de Bar-sur-Aube 6 F
- 65 La foudre dans l'Aube 7 F
- 66 Le feu du ciel 7 F

(Port en sus 3 F par exemplaire jusqu'au n° 66 inclus)

- 67 Révolte vigneronnars barséquanais 1911 10 F
- 68 La faux 10 F
- 69 Une ferme à Channes (Aube) 10 F
- 70 Maisons de Saint-André (Aube) 10 F
- 71 Deux instituteurs en 1900 (Marne) 12 F
- 72 Le maréchal-logeron 12 F
- 73 Le cochon 12 F
- 74 Le charbon et la roue 12 F
- 78 Révolte marnaise 1911 (III) 15 F
- 79 Breilleurs et marniers (Marne - Aube) 15 F
- 81 Répertoire et index 12 F
- 82 Fêtes en Champagne 15 F
- 83 Labours à Channes (Aube) 12 F
- 84 La craie à Chepy (Marne) 12 F
- 85 Femmes en chemise 20 F
- 86 Habitat rural en Champagne méridionale 22 F
- 88 Nos charriots (Aube) 15 F
- 89 Lavors 15 F

NOUVELLE SÉRIE Format 210 x 297

- 90 Le coq de clocher Epuisé 20 F
- 91 La musette, hautbois pastoral 20 F
- 92 Bonneteries de Romilly 20 F
- 93 Le grain, source d'énergie 20 F
- 94 Le langage troyen du XVIII^e Epuisé
- 95 La vannerie à jours à Bussières Epuisé
- 96 Noces et banquets (50 desserts) 20 F
- 97 Bière et Brasseries à St Dizier 20 F
- 98 La vie au marais Villechétif-Crenay 20 F
- 99 Vins et liqueurs (100 recettes) 20 F
- 100 Le parler du Nogentais 22 F
- 101 Cuisine traditionnelle (80 recettes) 22 F
- 102 Carnaval à Wassy (74 costumes) 22 F
- 103 St Sébastien et les archers 22 F
- 104 La vie au XVIII^e à la Motte Tilly 22 F

A PARAITRE

Costume du châlonnais au XIX^e
L'artisan chocolatier
Apprenti coutelier à Forcéy

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS A LA BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DE CHAMPAGNE-ARDENNE, A PARTIR DE LA PROCHAINE PARUTION.

INSCRIVEZ EN MAJUSCULE VOS NOM ET ADRESSE.

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

JE JOINS MON REGLEMENT A L'ORDRE DE LA SAFAC PAR :

chèque mandat C.C.P. 221 R Châlons-sur-Marne

Normal 110 F Date et signature

Soutien 150 F

Bienfaiteur 300 F

Etranger 165 FF

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI-MEME

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

JE JOINS MON REGLEMENT A L'ORDRE DE LA SAFAC PAR :

chèque mandat C.C.P. 221 R Châlons-sur-Marne

safac 40 R. DES ARTISANS 51000 CHALONS SUR MARNE



Cocher les numéros désirés

Détachez ce bulletin

Offre spéciale Nouvel Abonné

- EN 1 AN VOUS RECEVEZ 6 REVUES POUR LE PRIX DE 5
- VOUS ETES A L'ABRI D'UNE HAUSSE EVENTUELLE EN COURS D'ANNEE
- VOUS NE MANQUEZ AUCUN NUMERO DE FOLKLORE DE CHAMPAGNE
- VOUS VOUS CONSTITUEZ UNE COLLECTION UNIQUE SUR LE PATRIMOINE REGIONAL
- EN CADEAU DE BIENVENUE NOUS VOUS OFFRONS 1 NUMERO GRATUIT SUPPLEMENTAIRE

Et en plus il y a maintenant une B.D. !

François Chaussin

CHAMPAGNE



10110 Landreville Tel. 25.38.50.61

Imprimerie
LEDUCQ S.A.

Tous travaux typo et offset

Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES
Téléphone 26.68.36.18

MUSEE DES OUTILS

THEME: LES ANIMAUX

- MARCCHALENE
- BOUVIÈRE
- MÉDECINE VÉTÉINAIRE
- APICULTURE
- LA LAINE: LE TISSAGE
- LE LAIT: LE BEURRE
- L'ALIMENTATION
- LE LAVAGE DES OIES



Du Terroir Normand

B.VERWAERDE

Association loi 1901

Tel: 32.37.13.00.

CAUGE
PRÈS D'EVREUX



Ets J. Maxel

RÉPARATION FUTS DE BIÈRE

TÉL. 26-68-11-08

Rue des Dats Z. I. "C" SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ
51000 Châlons-sur-Marne

IL NOUS RESTE
QUELQUES DISQUES
DANSE! MA CHAMPAGNE

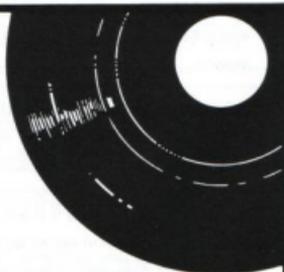
SUPER 45 TOURS MONO
AVEC LIVRET EXPLICATIF

CHIBERLI DE LANGRES
GIGUE DE BAR SUR AUBE
PIOCHE DES RICEYS
RONDANSE DE
VENDEUVRE SUR BARSE
AVEC L'ENSEMBLE
TRADITIONNEL
DE BAR SUR SEINE

DANSE MA CHAMPAGNE SAFAC 4

20F00

FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE



Château de La Motte-Tilly



Une soirée au XVIII^e siècle

Son et lumière et féerie des eaux

*les 17, 18, 24, 25 juillet
et 7, 8, 14, 15 août 1987
à 22h15*



**FAITES SAUTER
LE BOUCHON**



Tu fiances, tu maries, tu baptises, et tu fêtes !...
A toi CHAMPAGNE DEFONTSOYES que reviennent les plus belles fêtes...
CHAMPAGNE DEFONTSOYES tu pétilles dans nos têtes...
Sur le cotéou d'ESSOYES, c'est FONTETTE qui t'a vu naître !...
CHAMPAGNE DEFONTSOYES, tu nous fais tourner la tête !...

CHAMPAGNE

Defontsoyes

FONTETTE
10360 ESSOYES
TEL. 25.29.60.63



**CAISSE RÉGIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
de la CHAMPAGNE**

Le bon sens en action.